

Présentation du projet CELESTIN

Un collège-lycée public
innovant pour
l'agglomération nantaise



Maquette de collège-lycée pour l'agglomération nantaise, innovant dans ses formes pour l'être aussi dans sa pédagogie. Projet réalisé par des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille pour CELESTIN. Exposition à l'ENSA de Nantes du 26 février au 2 mars 2014.

Table des matières

1	HISTORIQUE	3
2	PRESENTATION	3
2.1	Les principes d'une pédagogie innovante	4
2.2	Un projet d'établissement	5
2.3	Un collège-lycée	5
3	L'ELEVE	5
3.1	Conditions pour un cadre sécurisé et bienveillant	5
3.2	Les différents groupes élèves	5
3.2.1	Groupe-classe	5
3.2.2	Autres groupes de travail	5
3.2.3	Suivi des élèves	6
3.3	Les différents moments de la vie de l'élève	6
3.3.1	Moments d'apprentissage de vie citoyenne et démocratique	6
3.3.2	Moments d'apprentissage liés à une ou plusieurs disciplines	6
3.3.2.1	Cours par discipline	6
3.3.2.2	Travail individualisé	6
3.3.2.3	Ateliers et projets.....	7
3.3.2.4	« Quoi de neuf »	7
3.3.2.5	Instances de vie de l'établissement	7
•	Conseils de vie de classe.....	7
•	Conseils des élèves et conseil de vie de l'établissement	7
•	Conseil d'administration, conseil de classe et conseil des délégués à la vie lycéenne.....	7
3.4	Evaluation des apprentissages	8
3.4.1	Principe	8
3.4.2	Modalités	8
4	L'ETABLISSEMENT	8
4.1	Fonctionnement administratif et financier	8
4.2	Besoins matériels	8
4.2.1	Implantation géographique	8
4.2.2	Un cadre architectural adapté	9
4.3	Les personnels	9
4.4	Inscription des élèves	9
4.5	Place et rôle des parents	9
4.6	Une démarche de développement durable	10
5	EVALUATION DE CELESTIN	10
6	CONCLUSION	10

1 HISTORIQUE

L'association « Pour un Collège-lycée Public Innovant » a été créée en octobre 2007. Son objectif est l'ouverture, sur l'agglomération nantaise, d'un **établissement d'enseignement public secondaire innovant** s'appuyant sur les principes des pédagogies nouvelles, notamment ceux de la pédagogie Freinet.

Le projet, baptisé **CELESTIN**, regroupe des enseignants, des parents de l'école publique Freinet Ange Guépin et des citoyens convaincus de la richesse des pédagogies innovantes comme source **d'apprentissage, d'éducation à la citoyenneté** et à **l'intégration** de tous les jeunes.

L'**ICEM(1)**, la **FESPI(4)**, la **FCPE(2)**, les **CEMEA(3)** soutiennent officiellement l'ouverture de l'établissement et nous accompagnent dans sa réalisation.

(1) Institut Coopératif de l'Ecole Moderne : rassemble des enseignants praticiens et chercheurs de la pédagogie Freinet dans des actions de formations, de recherche pédagogique, de production d'outils et de documents.

(2) Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'école publique

(3) Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

(4) Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants

2 PRESENTATION

Le projet CELESTIN propose aux élèves d'être réellement **auteurs** de leurs apprentissages et de leur vie de citoyens à l'école dans un cadre sécurisant et **bienveillant** garanti par l'équipe éducative. Ce projet leur permet de se réapproprier leur rapport aux apprentissages et à l'autorité.

Tout en respectant les programmes officiels de l'Education Nationale et la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, l'établissement CELESTIN, en s'appuyant sur des pédagogies innovantes, contribue à la valorisation de chaque élève dans ses savoirs scolaires et extrascolaires. Il s'inscrit dans le cadre du service **public** d'éducation, de l'école **laïque** et **fondamentale** et de la convention internationale des **droits de l'enfant**. Les élèves sont préparés à passer le **diplôme national du brevet des collèges** et le **baccalauréat général**.

L'établissement aura vocation à être un lieu de **formation**, de **travail**, d'**échange** et de **partage** pour les enseignants qui le souhaitent. Accompagnés par les **instances rectorales de l'innovation**, la **DSDEN** et la **recherche** en Sciences de l'éducation avec qui nous avons mis en place un partenariat (CREN de Nantes), nous avons l'ambition de faire de ce collège-lycée un **laboratoire pédagogique innovant** au service de la refondation de l'école.

2.1 Les principes d'une pédagogie innovante

- Mettre en place des conditions donnant à tous les jeunes le plaisir et la motivation **d'apprendre**, de **questionner**, **d'expérimenter**, **d'oser** et de **créer**.
- Apprendre à vivre ensemble en garantissant la **mixité scolaire et sociale** et en construisant une culture commune.
- Construire avec eux un **parcours ambitieux** qui vise à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous.
- Permettre à chacun d'apprendre et de progresser **à son rythme**.
- Favoriser **l'entraide** et la **coopération**.
- Développer l'autonomie et l'initiative à travers des **responsabilités**, des **droits** et des **devoirs**.
- Proposer constamment une **ouverture** sur le monde.

Ces principes s'appuient sur les 4 axes suivants:

✓ **le tâtonnement expérimental :**

Permet aux jeunes d'émettre, de vérifier et de modifier leurs propres hypothèses menant à la construction de savoirs personnalisés.

✓ **l'expression et la communication :**

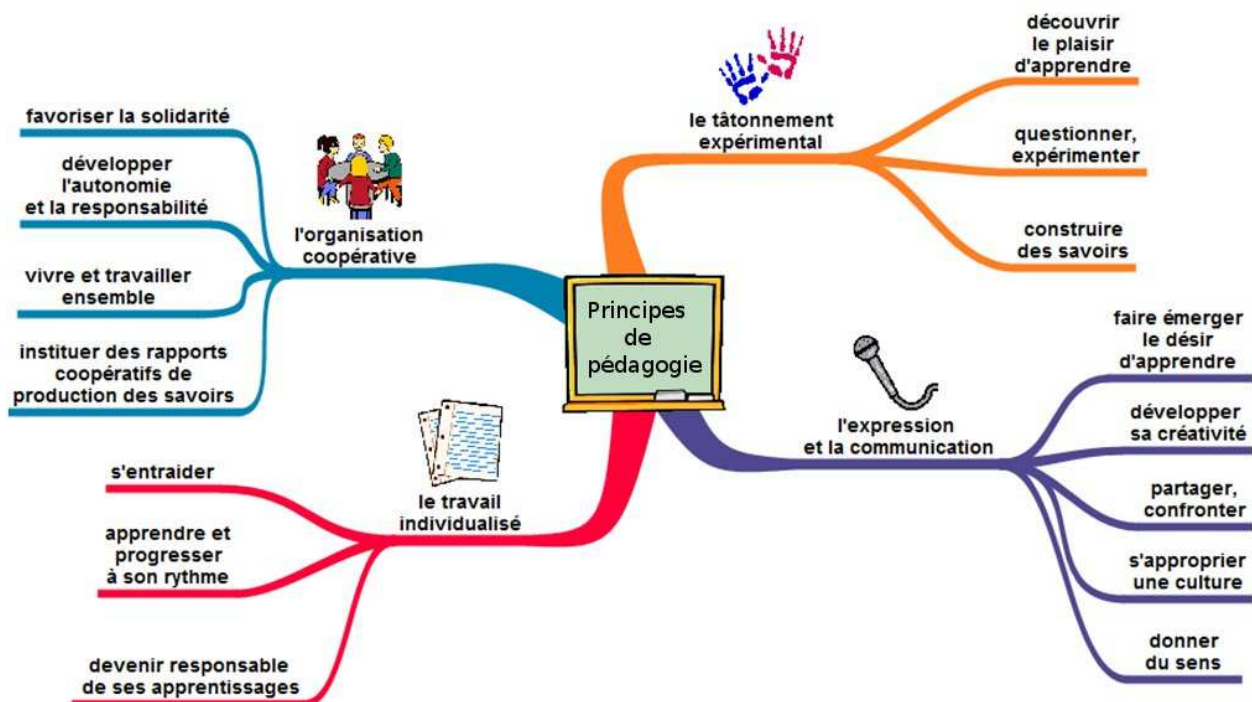
Les activités d'expression des jeunes trouvent leur place dans toute la scolarité et motivent les apprentissages : textes libres, "quoi de neuf", expression artistique et corporelle, journal scolaire, le cahier d'écrivain, la correspondance scolaire en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique.

✓ **l'organisation coopérative :**

Permet la régulation des conflits, la gestion du travail, la répartition des responsabilités, l'élaboration des règles de vie et de travail. Elle implique l'ensemble des acteurs de l'établissement (adultes-adultes / adultes-jeunes / jeunes-jeunes).

✓ **le travail individualisé :**

Permet de développer la responsabilité, l'autonomie, la socialisation, et se fait entre autres via le contrat de travail et l'auto-évaluation.



2.2 Un projet d'établissement

- Des pratiques pédagogiques **communes**.
- Des **règles collectives** à l'échelle de la communauté scolaire.
- Un **travail en équipe institutionnalisé**.
- Une organisation des emplois du temps **flexible**.
- Une **unicité** des lieux d'apprentissage.

Ce projet d'établissement est **ambitieux** mais réaliste. Il est mûrement réfléchi et analysé, porté par des acteurs motivés et compétents. Son élaboration repose sur les expériences similaires menées à travers le territoire et prend en compte les écueils et les réussites de chacun. C'est pourquoi l'**indépendance de locaux** est un facteur déterminant pour en garantir l'intégrité et la pérennité.

2.3 Un collège-lycée

- Pour assurer la **continuité** entre le collège et le lycée.
- Pour renforcer et dynamiser l'**entraide** entre les élèves d'âges via la confrontation, l'échange et le partage des points de vue.
- Pour que l'exemple de jeunes lycéens qui entrent déjà dans l'âge adulte soit un motif d'**apaisement** pour les jeunes collégiens adolescents.
- Pour une **cohérence** des apprentissages en pédagogie nouvelle sur l'agglomération proposant un cursus jusqu'au baccalauréat. Aujourd'hui seule l'école élémentaire publique Ange Guépin propose dans son intégralité ce type de pédagogie à Nantes.

3 L'ELEVE

3.1 Conditions pour un cadre sécurisé et bienveillant

L'établissement CELESTIN, un lieu :

- D'apprentissage de la **confiance** en soi et en l'autre.
- De **parole**.
- De **valorisation** pour accompagner à progresser.
- D'**exemplarité**.
- D'**espaces ouverts**
- Où le temps et les rythmes sont pensés **globalement**.
- Où la qualité des moments de **transition** est privilégiée.
- A l'écoute des **besoins** des élèves.

3.2 Les différents groupes élèves

3.2.1 Groupe-classe

Il est le groupe de **référence** qui rassemble des élèves d'un même cycle. Un professeur est référent pour chaque groupe-classe sur un cycle. Il s'occupe notamment des conseils de vie de classe.

3.2.2 Autres groupes de travail

Lors des moments de **tutorat**, de **travail individualisé** ou de **projets**, les élèves sont regroupés différemment. Pour permettre un véritable travail individuel, les élèves sont alors en petit effectif de niveau et d'âge différents. Cela permet l'**entraide** et les **échanges** entre jeunes de différents âges, chacun apportant ses compétences.

3.2.3 Suivi des élèves

Chaque jeune a d'autre part un professeur tuteur dans l'établissement qui est en lien privilégié avec la famille et l'équipe pédagogique et qui s'occupe du suivi de sa progression, du projet de formation et de l'orientation.

3.3 Les différents moments de la vie de l'élève

3.3.1 Moments d'apprentissage de vie citoyenne et démocratique

Ces moments ne sont pas figés, ils émaillent au quotidien la vie des jeunes au collège-lycée. Entre autres, les élèves participent activement à l'élaboration des **règles de vie et de travail**, à la **gestion des conflits** à travers les différents conseils.

Ils participent à chaque bilan des activités et sont force de **proposition**. Ils s'expriment librement sur les sujets de leur choix pendant « les temps de parole » (« quoi de neuf », débats, ateliers philo...) qu'ils apprennent à gérer en **autonomie** à travers la prise de **responsabilités**.

3.3.2 Moments d'apprentissage liés à une ou plusieurs disciplines

Les différents moments ci-dessous se complètent et s'articulent entre eux, ce qui permet de donner du sens aux apprentissages. L'organisation se fait en pôles pluri et transdisciplinaires : Expression artistique et corporelle (arts et EPS), Sciences (mathématiques, SVT, physique, chimie, technologie), Sciences humaines et littérature (histoire-géographie, philosophie, langues, lettres, SES).

Les emplois du temps pourront être flexibles en fonction des différents temps transdisciplinaires ou non. Les horaires disciplinaires seront annualisés.

3.3.2.1 Cours par discipline

Ils ont lieu tous les jours. Ils sont répartis par blocs. Les élèves peuvent par exemple avoir un bloc musique de 2 ou 3 heures plutôt que des cours d'une heure ; ils peuvent avoir une matinée sciences avec des apports en technologie, SVT, sciences physiques.

Il existe un va-et-vient entre les cours et les projets ou ateliers. Le contenu des cours disciplinaires dépend des projets et inversement : un projet ayant pour base le français et l'histoire se verra complété par des cours en relation avec ce projet. C'est l'ensemble qui permet d'atteindre les objectifs fixés par le socle commun et les programmes.

Le contenu des semaines varie donc en fonction des projets. L'équipe pédagogique veille au juste équilibre des différentes matières abordées tout au long de l'année.

3.3.2.2 Travail individualisé

Tous les jours, les élèves ont des temps de travail individualisé, encadrés notamment par leur tuteur.

Le travail individualisé se fait à partir du plan de travail. C'est un document prévisionnel incluant des travaux à réaliser à court comme à moyen terme. Il est établi par chaque élève et validé par son tuteur. Il s'agit donc d'un document contractuel qui permet la vérification de l'atteinte des objectifs que l'élève s'est fixé, en accord avec son tuteur, ainsi que l'analyse de sa réalisation. Ce travail individualisé permet le balisage des apprentissages et la métacognition.

3.3.2.3 Ateliers et projets

Les projets et les ateliers permettent de développer les apprentissages par la créativité, le tâtonnement expérimental, l'autonomie, la prise de responsabilité au sein d'un groupe, l'entraide, la capacité à s'organiser et à gérer son temps. Ils aboutissent à une création individuelle ou collective.

Les projets sont interdisciplinaires et transversaux. Les ateliers, eux, sont plus ponctuels : ils sont d'une durée variable selon les cycles et portent sur un domaine bien précis.

Un projet peut faire émerger un besoin d'apprentissage, et donc venir avant un cours disciplinaire, ou bien exiger la mobilisation de connaissances, et venir après un cours disciplinaire.

3.3.2.4 « Quoi de neuf »

Ce moment rituel, « sas » entre la vie de famille, la vie de la cité et la vie au collège-lycée, est un moment privilégié d'expression libre ou à thème. Il permet l'émergence de sujets d'étude et de mieux se connaître.

3.3.2.5 Instances de vie de l'établissement

Instances légales ou propres à l'établissement qui rassemblent régulièrement soit l'ensemble des jeunes et des adultes de la communauté éducative, soit leurs représentants élus ou mandatés.

Elles élaborent les modalités d'exercice des libertés, les obligations des membres de la communauté, les procédures disciplinaires et les sanctions. Ce sont les instances d'apprentissage en actes de la citoyenneté et de la démocratie. Elles sont intégrées autant que possible dans l'emploi du temps des élèves.

➤ Conseils de vie de classe

Ils servent à réguler et à organiser la vie du groupe-classe. Les élèves abordent dans ce conseil les règles de vie, les responsabilités, les conflits, les améliorations à apporter au fonctionnement du groupe. Ils ont lieu toutes les semaines.

➤ Conseils des élèves et conseil de vie de l'établissement

Chaque classe peut mandater des élèves au conseil des élèves afin d'y proposer, discuter et voter de sujets liés à la **vie de l'établissement**. Et, dans certaines occasions, c'est l'ensemble des membres de la communauté qui peut se rassembler au sein du conseil de vie de l'établissement.

➤ Conseil d'administration, conseil de classe et conseil des délégués à la vie lycéenne

Instances **légales** de la vie de l'établissement à laquelle participent les représentants élèves **élus**.

3.4 Evaluation des apprentissages

3.4.1 Principe

L'évaluation doit être une évaluation positive et formatrice qui sert à faire un bilan individuel permettant la progression de l'élève en respectant son rythme, en donnant de la valeur à son travail et en développant l'estime de soi. Cette auto et co-évaluation est concertée entre le professeur et l'élève.

3.4.2 Modalités

Le suivi de l'élève se fait à l'aide d'un livret des compétences du socle commun complété progressivement en fonction du rythme de l'élève. Ce livret doit montrer d'une part les compétences différenciées sur lesquelles le jeune va être évalué et de quelle façon, et d'autre part, il doit rendre compte de sa progression (acquis/non acquis). Ce système réduit le sentiment d'injustice souvent ressenti dans un système de notation classique.¹

Un bilan avec la famille et l'élève est prévu avant chaque période de vacances. Ces rencontres sont l'occasion de bilans positifs visant à motiver le jeune sur le plan scolaire et à lui donner davantage confiance en lui.

4 L'ETABLISSEMENT

4.1 Fonctionnement administratif et financier

La structure CELESTIN fonctionnera dans le respect de la **réglementation** attachée à son statut avec les **moyens** habituellement alloués aux établissements scolaires du même type.

4.2 Besoins matériels

L'établissement a besoin de locaux adaptés et suffisamment grands pour accueillir l'effectif total de **400 élèves** prévus avec tout le matériel d'une structure classique (équipement, salles de cours, CDI, salle multimédia, laboratoire...). Les **spécificités** concernent l'implantation géographique et le cadre architectural.

4.2.1 Implantation géographique

- A proximité immédiate de **transports en commun** (limitation du temps de trajet des élèves venant d'autres quartiers).
- Permettant la **mixité** sociale.

¹ « Pour une approche contextuelle de la violence. Le rôle du climat d'école » de Cécile CARRA, maître de conférences à l'IUFM du Nord-Pas-de-Calais, avril 2009

4.2.2 Un cadre architectural adapté

- Travail en interdisciplinarité et inter-niveaux d'où le besoin de modularité de l'espace.
- Un accueil du matin au foyer.
- Des salles de travail pour les concertations, les rencontres individuelles, des espaces de vie coopérative, des lieux d'accueil pour les rencontres avec les familles.
- Une **salle** de spectacle, d'exposition et de conférence.
- Certains locaux ouverts à des **publics extérieurs** sans accéder à l'ensemble de l'établissement hors horaires scolaires, en relation avec les collectivités.
- Des **espaces extérieurs** ouverts permettant des dynamiques multiples (grand espace de plein air, zones ombragées, gradins, terrain en dur)
- Une **cantine**
- Une possibilité d'**hébergement** d'intervenants extérieurs

4.3 Les personnels

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, il est indispensable que les personnels enseignants et non-enseignants soient stabilisés dans leur fonction et, ce, dès la première année d'ouverture. Ceci implique :

- L'affectation sur l'établissement des personnels enseignants porteurs du projet pour l'année d'ouverture car, bien évidemment, un tel projet ne peut-être mis en œuvre que par les personnes qui le construisent et le portent depuis plusieurs années.
- Des personnels en service complet dans l'établissement.

Le recrutement des personnels enseignants et non-enseignants se fera sur poste à profil impliquant une adhésion au projet d'établissement.

4.4 Inscription des élèves

La diversité du recrutement d'origine géographique, social et de niveau scolaire permet à chacun de s'enrichir de la différence des autres. L'établissement assurera une mixité sociale, scolaire et culturelle : élèves en provenance de la zone d'implantation de l'établissement, élèves en difficulté dans le système scolaire traditionnel, enfants de parents motivés par le choix pédagogique. L'hétérogénéité de son public est une condition nécessaire de l'établissement et implique un travail sur la carte scolaire et une déssectorisation partielle ou totale.

4.5 Place et rôle des parents

Cet établissement est ouvert aux parents dans un souci de **co-éducation**. Ils font partie intégrante de la communauté éducative et sont associés à la vie de l'établissement, selon les fonctions et les rôles de chacun et dans le respect des orientations éducatives de l'établissement.

Ils font profiter la collectivité de leurs **connaissances**, **compétences** et leur **culture** aussi souvent que possible. Ils peuvent être sollicités par exemple dans le cadre des ateliers ou des projets (semaines des arts, des sciences, carrefour des métiers...).

Le projet de l'établissement vise à renforcer les parents dans leur rôle d'éducateurs en les faisant participer de manière créative à la vie de l'établissement : par la réflexion, la coopération, l'implication. Un **conseil des parents** sera mis en place pour leur permettre de s'approprier les problématiques de l'établissement et être force de proposition.

Quelques exemples de **coopération** :

- Participation des parents à l'accueil du matin
- Ateliers proposés et co-animés par des parents dans le cadre du programme
- Rencontres régulières parents-enseignants pour discuter de la vie et de l'évolution du collège-lycée.
- Ateliers organisés par et pour les parents, afin de débattre sur des thèmes concernant les jeunes, la famille, l'éducation, etc.
- Manifestations conviviales variées et régulières (fêtes, concerts, expositions, pique-niques...).

4.6 Une démarche de développement durable

L'approche pédagogique et citoyenne des enjeux écologiques s'intègre totalement dans le projet éducatif de l'établissement. C'est pourquoi, **l'Agenda 21** des collectivités locales et régionales sera décliné dans l'établissement.

5 EVALUATION DE CELESTIN

Le collège-lycée s'inscrit dans le **dispositif traditionnel d'évaluation** d'un établissement notamment à travers le contrat d'objectif. La volonté de l'établissement est également de développer de **nouveaux indicateurs** en partenariat avec la recherche : suivi de cohorte, évaluation du bien-être, etc.

6 CONCLUSION

L'ouverture du l'établissement est une nécessité, une réponse aux enjeux scolaires et sociétaux actuels.

C'est également l'idée d'un autre rapport au savoir pour éviter le désintérêt, la démotivation et l'échec. C'est une prévention de la violence et un apprentissage de la démocratie et de la laïcité, par une mise en situation réelle de l'élève qui participe activement à la vie matérielle, fonctionnelle et institutionnelle de l'établissement.

C'est enfin l'intégration d'une démarche responsable qui appréhende les enjeux d'un développement sociétal et environnemental. Construire l'avenir citoyen de collégiens et de lycéens au sein du collège-lycée Célestin, leur permettra non seulement de s'épanouir personnellement et avec les autres, mais aussi de mieux éviter l'"exclusion durable".

Une équipe enseignante est formée et prête à démarrer...

Des jeunes et leurs parents de l'agglomération nantaise attendent...

Des associations de la sphère éducative nous soutiennent...

Nous sommes prêts ! Et vous ? Alors, relevons le défi ensemble !

Contact : www.projetcelestin.fr